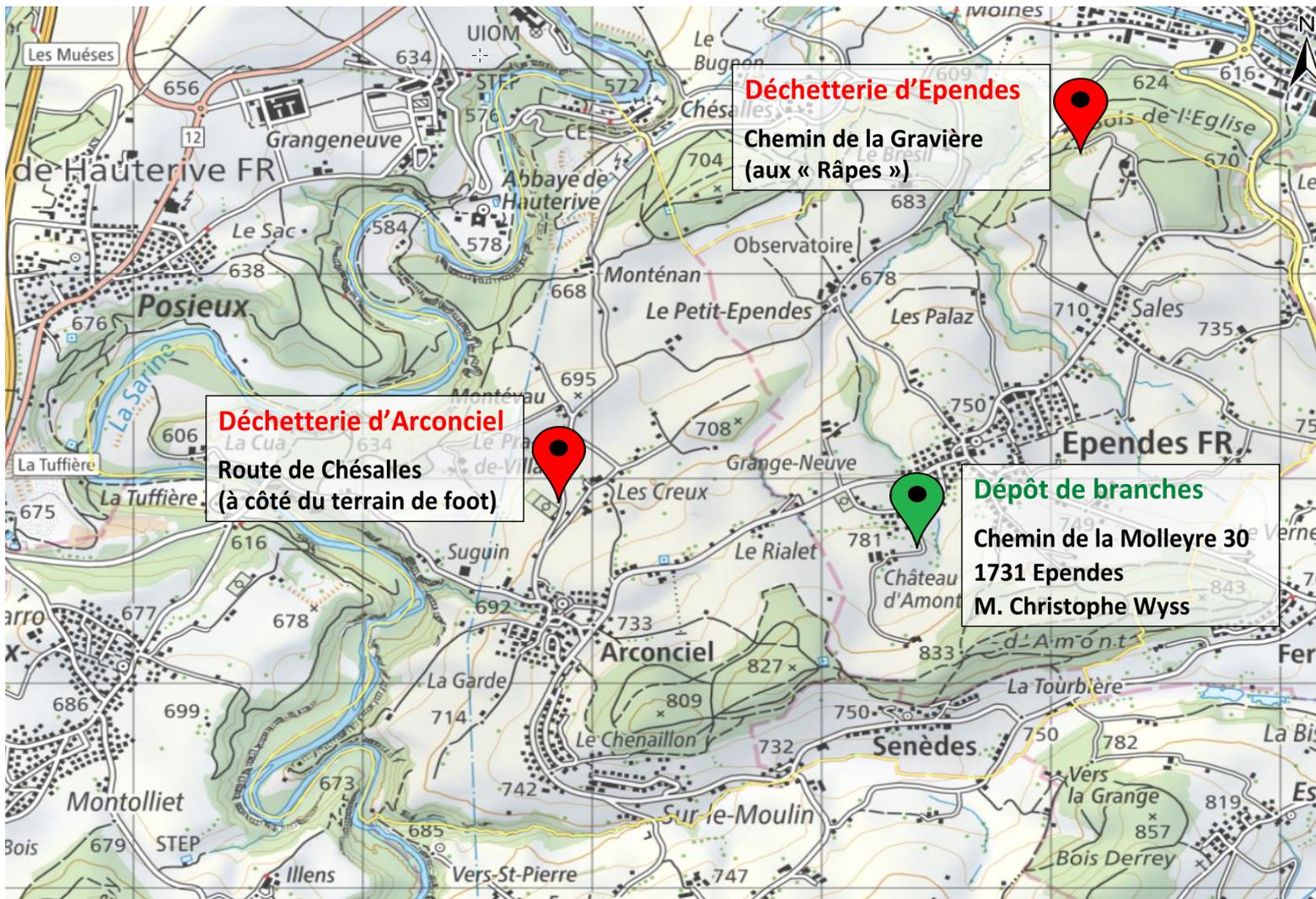




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Bois-d'Amont

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Adresses et téléphones utiles

Emploi et Solidarité

Coup d'Pouce

Cité-Bellevue 4
1700 Fribourg
026 484 82 40

Communauté d'Emmaüs

Route de la Pisciculture 6E
1700 Fribourg
026 424 55 67

Centre collecteur de Châtillon

SANIMA

Route de la Comba 50
1725 Posieux
026 305 22 75
026 519 01 05

Fricompost SA Posieux

Récupération de déchets verts et recyclage
Route de la Comba 46
1725 Posieux
026 401 04 50

Station d'épuration (STEP) de Marly

Route de la Gérine 128
1723 Marly
026 436 33 77

Thommen SA

(anciennement Kaufmann SA)
Route du Fer 10
1762 Givisiez
026 460 75 80

Contact et infos

Commune de Bois-d'Amont

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
026 564 23 33
technique@bois-damont.ch
www.bois-damont.ch

Déchetterie site d'Arconciel

Route de Chésalles
(à côté du terrain de football)
Horaires d'ouverture :
www.bois-damont.ch ou
Bulletin communal

Déchetterie site d'Ependes

Chemin de la Gravière
(aux Râpes)
Horaires d'ouverture :
www.bois-damont.ch ou
Bulletin communal

Dépôt de branches

Chemin de la Molleyre 30
1731 Ependes
M. Christophe Wyss
Horaires de dépôt :
Lundi au vendredi : 08h00 à 19h00
Samedi : 08h00 à 17h00

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Déchets verts

Déchets de jardin

Sont acceptés dans les déchetteries : les mauvaises herbes, les tailles de fleurs, les racines de plantes sans pot. Les billes d'hydroculture vont dans les déchets inertes.



Branches et feuilles

Les **branches** (diamètre maximal de **15 cm**) et les **feuilles uniquement** sont à apporter chez Monsieur Christophe Wyss, **Chemin de la Molleyre 30, 1731 Ependes, 079 858 62 12.**



Horaires : du lundi au vendredi 8h00-19h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Particuliers : avec votre carte de compacteur.

Paysagistes : sur rendez-vous avec M. Wyss, uniquement pour les déchets produits sur le territoire communal.

La limite est fixée à 5m³ de branches par propriétaire par année. Le propriétaire doit éliminer lui-même et à ses frais le dépassement.

L'accès est refusé aux véhicules dépassant 3.5 t.

Souches et troncs

Les souches et troncs sont à ramener chez Fricompost SA Posieux.



Gazons

Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur. Horaires : du lundi au vendredi 8h00-20h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.



Déchets alimentaires compostables

Les restes de repas et les déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes cuisinés, marc de café et coquilles d'œuf sont acceptés.

Les os doivent être éliminés dans le sac poubelle.



Déchetteries

Les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes sont accessibles à tous les habitants de Bois-d'Amont, excepté les entreprises.

Merci de présenter votre carte de compacteur pour légitimer votre présence auprès du personnel.

 COMMUNE DE BOIS-D'AMONT		<h2>Adresses déchetteries</h2>
Déchetterie d'Arconciel Route de Chésalles (à côté du terrain de football)		Déchetterie d'Ependes Chemin de la Gravière (aux Râpes)
<h3>Horaires d'ouverture</h3> <p>Merci de vous référer au bulletin communal ou au site internet www.bois-damont.ch</p>		

Les déchetteries sont fermées les jours suivants :

Jeudi	09.05.2024	Ascension
Jeudi	30.05.2024	Fête-Dieu
Jeudi	01.08.2024	Fête Nationale
Jeudi	15.08.2024	Assomption
Mardi	24.12.2024	Veille de Noël
Mercredi	25.12.2024	Noël



Comment bien trier ?



Ordures ménagères
Dans les bennes compacteuses de l'Entente intercommunale.
Maximum 35 kg par dépôt



Verre
Sont acceptés les bouteilles de boissons et les bocaux divers. Les verres doivent être vidés de leur contenu, rincés et débarrassés de leur couvercle, bouchon ou partie métallique.



Batteries d'autos payantes
Les batteries sont à rapporter en priorité à **votre garagiste/fournisseur**. Elles peuvent être rapportées aux déchetteries au tarif de CHF 10.-/batterie.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Sont acceptés dans les déchetteries : les épluchures, les restes cuisinés, les coquilles d'œufs, le marc de café, les sachets biodégradables. Sont refusés : les gros os.



Flacons en plastique avec bouchon
A rapporter dans votre commerce, ou à déposer dans votre sac poubelle.



Pneus payants
Les pneus sont à rapporter en priorité à **votre garagiste/fournisseur**. Ils peuvent être rapportés aux déchetteries au tarif de CHF 4.-/pneu et CHF 8.-/pneu sur jante.



Déchets de jardin
déchets verts, compost : se référer à la page "Déchets verts" du présent MémoDéchets.



Autres déchets plastiques
Les emballages et autres objets en plastique, tels que barquettes alimentaires, gobelets, cellophane, etc., sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Tubes lumineux (néon) / LED
Les ampoules ainsi que les néons sont à déposer dans les tonneaux prévus à cet effet ou à retourner dans les points de vente.



Sagex
Le sagex est accepté dans le conteneur des déchets encombrants.



Papier et carton
Les cartons vides doivent être écrasés.



Capsules en alu
Seules les capsules **à café en aluminium** peuvent être déposées dans le container prévu à cet effet. Les capsules en plastique doivent être jetées dans le sac poubelle.



Déchets de chantier
Les pièces et objets issus de travaux de rénovation, transformations, constructions ainsi que les matériaux provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle sont à amener à SFR Châtillon/Posieux.



Ferraille (objets métalliques)
Tous les objets métalliques tels que mobilier, vélo, treillis, fils de fer, visserie, tuyaux, jantes sans les pneus, tonneaux vides, casseroles, dont le maximum d'éléments non métalliques ont été retirés sont à poser en vrac dans la benne adéquate.



Livres
Vous pouvez déposer les livres en bon état dans les boîtes à livres (anciennes cabines téléphoniques) à Ependes et à Arconciel.



Aluminium et boîtes de conserve
Boîtes de conserves, tubes, feuilles ALU, barquettes, couvercles en fer blanc ou ALU sont repris. Ces objets doivent être rincés, leurs étiquettes retirées.



Déchets inertes (petites quantités)
Sont acceptés : - tous les verres cassés : boissons, miroirs, fenêtres, aquarium - les pots et bacs à fleurs (pas en plastique) - la céramique, porcelaine et terre cuite - des quantités **restreintes** de carrelage, briques et pierres.



Textiles et chaussures
Les vêtements, tissus ou chaussures réutilisables et propres peuvent être déposés dans les conteneurs dédiés, dans des sacs ficelés.



Bois
Le bois doit être séparé des objets encombrants et placé dans la benne à bois dans les déchetteries. La longueur maximale est de 2m. Le bois autoclavé et les traverses de chemin de fer ne sont pas repris.



Aérosols
Les aérosols sont à déposer avec les déchets spéciaux des ménages, mais en aucun cas avec l'aluminium et les boîtes de conserve.



Appareils électriques et électroniques
Les appareils électriques et électroniques sont à rapporter en priorité dans votre commerce. Ils peuvent être amenés dans les déchetteries. Les parties démontables doivent être séparées.



Cendres de bois
Les cendres de bois **froides** sont à déposer dans la benne des déchets inertes.



Berlingots / Briques à boissons
Sont à jeter avec les ordures ménagères.



Déchets spéciaux des ménages
Les déchets toxiques tels que pesticide de jardin, détartrant, petites quantités de peinture, vernis, diluant ou autres doivent être retournés chez les fournisseurs. Les petites quantités peuvent être ramenées à la STEP de Marly.



Déchets encombrants combustibles
Tous les objets combustibles tels que mobilier usagé, armoires, tables, chaises, bois peints, matelas, tapis, skis. Ces objets doivent être **démontés** et les éléments métalliques retirés.



Litière de chat
Litière (même biodégradable) et autres **déjections animales** : à évacuer dans les ordures ménagères.



PET
Seules les bouteilles à boissons ayant le sigle PET sont acceptées. Les autres bouteilles ou tout autre emballage sont à éliminer avec les ordures ménagères.



Piles et accumulateurs
Les piles usagées sont à déposer dans le fût prévu à cet effet ou à rapporter directement au fournisseur.



Couche-culotte
Les couches-culottes sont à éliminer avec les ordures ménagères, dans la benne compacteuse. Une ristourne est accordée sur la facture annuelle des déchets.



Médicaments
Les médicaments et thermomètres à mercure doivent être ramenés dans votre pharmacie.

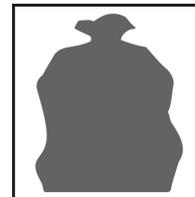


Ordures ménagères

La gestion de l'élimination des ordures ménagères est assurée par l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers.

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :

- Arconciel à la déchetterie (à côté du terrain de football)
- Ependes sur la place de parc au centre du village
- Ferpicloz au lieu-dit La Tuilerie (derrière le bâtiment)
- Le Mouret à la déchetterie du Serté



👉 Benne compacteuse d'Arconciel

Horaires d'utilisation : ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous vous recommandons cependant d'éviter de l'utiliser la nuit.

👉 Bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et Le Mouret

Horaires d'utilisation : ces bennes sont hors service les dimanches et jours fériés.

En outre, la benne d'Ependes n'est accessible que de **07h00 à 20h45**.

En cas de non-respect de ces horaires ou du blocage de l'une des bennes, une amende de minimum CHF 20.00 vous sera facturée.

⚠ Pour un bon fonctionnement de la benne nous vous remercions de :

- mettre tous vos déchets dans des sacs plastiques fermés.
- ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35l., 2 de 60l. ou 1 de 110l., maximum 35 kg.
- ne pas introduire de longs objets, tels que manche à balai, tringle de rideaux...

En cas de panne, veuillez reprendre vos sacs et utiliser une autre benne.

Objets encombrants

La benne des objets encombrants est destinée uniquement aux objets n'entrant pas dans un sac 110 litres. Nous vous prions de bien vouloir démonter, dans la mesure du possible, les parties recyclables de votre objet (métal, bois, verre, etc).

Les objets encombrants qui entrent dans un sac 110 litres doivent être éliminés dans la benne compacteuse. Le Sagex fait exception.

Objets de seconde main

Les objets en bon état et qui fonctionnent peuvent être déposés à la « cabane à dons » dans les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes.

Privilégiez toutefois Coup d'Pouce et Emmaüs qui récupèrent gratuitement les objets et meubles de seconde main.

Déchets d'entreprises

Sur demande préalable à l'administration communale, les entreprises peuvent livrer leurs déchets directement auprès de la SAIDEF, au tarif des actionnaires.

Mon réflexe « tri à la source »

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Robidog

La commune compte un certain nombre de poubelles à déjections canines (Robidog) sur son territoire. La litière pour chat n'est pas autorisée dans ces poubelles.